

VILLE DE MARGNY-Lès-Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>08 décembre 2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, Le 14 décembre 2021 à 19 heures 00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Marcel Guérin de la Ville, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bernard HELLAL, Maire,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>08 décembre 2021</p> <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 23</p> <p>VOTANTS : 28</p>	<p><i>ETAIENT PRESENTS :</i> Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU BLANC, BENHERRAT, HOUSIEAUX, LAMRHARI, VIERIN MAURY, DE PAUW, Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON CABADET, NORTON, CRONIER, TILLY, LEONARD.</p> <p><i>ETAIENT EXCUSES AVEC POUVOIR :</i> Madame BOURGNEUF (pouvoir à Monsieur RECTON) Madame GILBERT (pouvoir à Madame DAUZAT) Monsieur JOANNIN (pouvoir à Monsieur NORTON) Madame GUILLAUME-MONNERY (pouvoir à Monsieur LEONARD) Monsieur ERNULT (pouvoir à Monsieur TILLY)</p> <p><i>ETAIENT ABSENTS :</i> Madame LHADI Awatif</p> <p><i>ASSISTAIENT EN OUTRE A LA REUNION :</i> Monsieur MARIUS LE PRINCE, Directeur Général des Services, Madame BENEZIT, Secrétaire de Monsieur le Maire.</p>
<p>Objet :</p> <p>3- Tarifs Communaux 2021-2022</p>	<p>Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente séance.</p> <p>A l'unanimité, Madame Nidale LAMRHARI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.</p> <p>Ces formalités remplies...</p>

3) Tarifs Communaux 2021-2022

Il convient de préciser certains tarifs communaux, comme suit, avec effet au 1^{er} janvier 2021 pour 2 ans :

CULTURE :

Tarifs et abonnements des droits de place pour le théâtre saison 2021/2022 :

	PLEIN	REDUIT
Par spectacle	12€	8€
Abonnement 2 spectacles	22€	14€
Abonnement 3 spectacles	30€	18€
Abonnement 4 spectacles	39€	23€
Abonnement 5 spectacles	47€	28€
Abonnement 6 spectacles	55€	32€
Abonnement 7 spectacles	63€	37€

*Tarifs réduits : moins de 18 ans, plus de 60 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, groupe à partir de 6 personnes, intermittents.

Tarifs Festival de Théâtre Amateur :

Par spectacle	tarif plein 5€	tarif réduit 3€
Pass 3 spectacles au choix	tarif plein 12€	tarif réduit 7€
Pass complet festival	tarif plein 24€	tarif réduit 15€

TARIF POUR INTERVENTION DU PERSONNEL COMMUNAL

Prestation de balayage de voirie :

Des communes ou des entreprises peuvent faire appel à nos services pour demander une prestation balayage de la voirie avec la mise à disposition du chauffeur incluse.

Tarif pour une journée : 650€

Tarif pour ½ journée : 350€

Tarif sans évacuation de déchets à la journée : 580€

Il est demandé au Conseil Municipal de fixer les tarifs communaux tels que présentés ci-dessus

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Madame Stéphanie DAUZAT, Adjointe chargée de la Culture et du Jumelage

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs communaux pour l'année 2021-2022 tels que présentés ci-dessus.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS, ET AN SUSDITS
ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS,**

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Bernard HELLAL